

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 5 JUILLET 2021 à 18 H 30

PRESENTS : M. Patrick VERGEZ, M. William JULLIEN, Mme Corine VALADE, M. Pierre DUSSIDOUR, Mme Nelly VERGEZ, M. Damien BERRY, Mme Marie-Thérèse BARBIER, M. Christian CAVE, M. Patrick BARRIERE, M. Bruno PRESSAC, Mme Hélène FOISSARD, M. Raymond BONNETEAU, Mme Corine ROUFFAUD, Mme Sandra TOURNAIRE.

Absents excusés : Mde Agnès URBAIN qui a donné un pouvoir à M. Christian CAVE

Madame Hélène FOISSARD a été élue secrétaire de séance.

Présentation projet de la Poste.

Demande d'approbation du Compte-rendu précédent reçu par chaque conseiller à leur domicile.

DROITS DE PREEMPTION

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Jean-Michel DUMAS demeurant 1 rue Jean Noualhier à LIMOGES (87). Biens situés section AD N° 45 et 48 - surface au sol de 584 m² – 28 Rue d'Épernon - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 147 150 € à Monsieur Janis RUSENIEKS 4 Upper Perry Hill Southville à BRISTOL (Royaume-Uni).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Denis MONTERO demeurant Latry à RONSENAC (16). Biens situés section AC N° 224 - surface au sol de 731 m² – 7 Rue du Petit Mairat - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 16 000 € à Monsieur et Madame Daniel HAVARD 3 Impasse des Lilas à Villebois-Lavalette.

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

Vente d'un bien, appartenant à Monsieur Guy MOREAUD demeurant 6 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny à TALENCE (33). Biens situés section AM N° 36 - surface au sol de 120 m² – 26 Grand'Rue - 16320 VILLEBOIS-LAVALLETTE. Ce bien est vendu pour 65 000 € à Madame Cécile BARREIRO Les Petites Marottes à Magnac-Lavalette-Villars (16).

Le conseil municipal vote CONTRE la préemption à l'unanimité.

CAMPAGNE DE PIEGEAGES DE CHATS

Plusieurs demandes sont arrivées à la mairie pour demander de piéger les chats errants à divers endroits.

Pour ce faire nous devons passer une convention avec l'association 30 millions d'amis et une avec le syndicat mixte de la fourrière.

Des cages seront installées pour capturer les animaux. Les animaux identifiés sont immédiatement relâchés. Les autres qui ne sont ni pucés, ni tatoués ils seront conduits à la

clinique vétérinaire pour y être stérilisés et identifiés. Ils seront ensuite relâchés sur le lieu de leur capture.

TARIFS : Le reste à charge de la commune sera entre 30 et 50 € par animal suivant les participations de la fondation 30 millions d'amis ou de la fourrière. Si nous n'obtenons pas d'aide les tarifs seront entre 80 et 120 € environ par animal.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION SANTE HYGIENE ET SECURITE AU TRAVAIL.

Le Centre de Gestion de la Charente nous informe du recrutement d'une conseillère en prévention au 1er mai dernier, ce qui permet de proposer aux collectivités qui le souhaitent, tant le respect des obligations réglementaires par la désignation d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspecteur, que l'accompagnement et le conseil dans la mise en oeuvre des mesures de protection de la santé et d'amélioration des conditions de travail des agents.

De plus, depuis le 1er mai 2020, tous les employeurs territoriaux, quelle que soit la taille de leur collectivité ou établissement, doivent mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (décret n°2020-256 du 13 mars 2020).

A cette fin, le CDG 16 mutualise l'accès à une plateforme numérique et un référent nous permettant de répondre à cette obligation légale dans le respect de l'anonymat, la confidentialité, la traçabilité et la protection des données personnelles.

Pour ce faire, une nouvelle convention de service est proposée par le Centre de gestion.

La signature de la nouvelle convention n'entraînera aucune facturation supplémentaire pour l'année 2021.

Celle-ci se compose de 4 services sur adhésion annuelle « *à la carte* » :

- La médecine du travail
- La fonction d'inspection (agent CISST, ex ACFI)
- Le conseil en hygiène et sécurité
- Le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (AVDHAS) -plateforme de signalement avec ou sans fonction référent-

Calcul de la cotisation obligatoire au CDG, par exemple pour 5 agents

vosre masse salariale hors charges, est de 95 000 €

vosre cotisation obligatoire CDG est de $0,8\% \times 95\ 000\ € = 760\ € / \text{an}$

vosre cotisation médecine serait de $0,34\% \times 95\ 000\ € = 323\ € / \text{an}$

(actuellement elle est de $5 \times 64,9\ € = 324,50\ € + \text{facturation des visites d'embauche}$)

vosre cotisation avec **l'ensemble des services de la convention** serait de 408,50 € / an

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION PARTICIPATION MUTUELLE COMPLEMENTAIRE POUR LES AGENTS

Je vous rappelle que par délibération d'octobre 2020, le Conseil Municipal a donné mandat au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la CHARENTE pour le lancement d'une procédure de consultation en vue de la conclusion d'une convention de participation pour le risque SANTE.

C'est la Mutuelle Nationale Territoriale qui a été retenue.

Une convention de participation sera mise en œuvre à compter du 01/01/2022 pour une durée de 6 ans, à laquelle nous avons la possibilité d'adhérer moyennant une participation de 0.03% de la masse salariale brute de l'année N-1 soit pour notre commune environ 35 € à l'année.

En cas d'adhésion, la commune peut accorder aux fonctionnaires une participation financière.

Pour l'instant pas d'obligation de participer financièrement seulement à partir de 2026.

Montant participation proposée : 15 € par mois et par agent (nous avons actuellement 6 agents)

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

CONVENTION PARTICIPATION RISQUES PREVOYANCE POUR LES AGENTS

De la même façon nous avons validé la consultation pour le risque « prévoyance » (perte de salaire en cas d'arrêts).

C'est TERRITORIA MUTUELLE qui a été retenue, précédemment nous avions la Mutuelle Nationale Territoriale.

La commune choisit le niveau de base de garantie et les salariés adhèrent aux garanties optionnelles en fonction de leurs besoins.

- Choix 1 : la collectivité choisit de ne pas assurer le régime indemnitaire, 0.64 % du Traitement Indiciaire Brut + Nouvelle Bonification Indiciaire
- Choix 2 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire (45%) pendant les périodes de demi-traitement, 0.64 % du TIB + Bonification Indiciaire + Régime Indemnitaire
- Choix 3 : la collectivité choisit d'assurer le régime indemnitaire pour l'ensemble de ses agents, pendant les périodes de demi-traitement, et pendant les périodes de plein-traitement pour les congés de CLM, CLD et CGM, à hauteur de 95%. 0.83 % du TIB + Bonification Indiciaire + Régime Indemnitaire

Là aussi nous pouvons participer financièrement et il y aura obligation à partir de 2025.

Montant participation proposée 15 € par mois et par agent et choix N° 2 pour la garantie de base. C'est le niveau de garantie que nous avons jusqu'à présent.

Même frais de gestion que sur le précédent contrat 0.03 % annuels

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

HONORAIRES ARCHITECTE 1 PLACE DES HALLES

Comme vous le savez nous avons pris la décision de faire appel à un architecte pour l'étude de faisabilité de restructuration du bâtiment communal 1 Place des Halles. Comme nous l'avons décidé les honoraires du cabinet retenu seront payés à hauteur de 50 % par Logélia Charente et 50 % par la commune.

Le marché initial est de 2 400.00 € HT. Notre participation est donc de 1 200.00 € HT soit 1 440.00 € TTC.

Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité

INFORMATIONS DIVERSES

- Frairie – Pas de défilé de chars – course de vélos le dimanche après-midi – brocante le samedi autour des manèges – feu d'artifice le dimanche soir – Repas food trucks samedi et dimanche
- 31 juillet Village sessions – apéro offert par la mairie
- 14 août organisé par Black Line et l'Association des Commerçants
- Organisation réunion pour l'ancienne trésorerie

La séance est levée à 20 H. Prochaine réunion le 13 septembre 2021.